

# OMPI



WIPO/ACE/2/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 19 mai 2004

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

F

## **COMITE CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS**

**Deuxième session**  
**Genève, 28 – 30 juin 2004**

**ACTIVITES RECENTES ET TRAVAUX FUTURS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE  
DE L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

*document établi par le Secrétariat*

### **I. LE FORUM IPEIS ET LE SITE WEB DE L'OMPI CONSACRE A L'APPLICATION DES DROITS**

1. À sa première session, tenue à Genève du 11 au 13 juin 2003, le Comité consultatif sur l'application des droits a pris note de l'établissement, en janvier 2003, du Forum électronique sur les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle (ci-après dénommé "forum IPEIS") et a considéré qu'il constituait un excellent mécanisme d'échange d'information dans ce domaine<sup>1</sup>. Le comité s'est vivement félicité des activités déployées par l'OMPI concernant le forum IPEIS et a souscrit d'une manière générale aux propositions du Secrétariat visant à renforcer l'utilité du forum en tant qu'outil d'échange d'information dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle<sup>2</sup>. Ces propositions concernaient en particulier le type de documents à établir et à publier, la participation et l'accès au forum IPEIS et son intégration dans le site Web général de l'OMPI. Par ailleurs, le comité a encouragé le Secrétariat à structurer les données publiées sur le forum IPEIS de manière à rendre les différentes catégories d'information aisément accessibles.

---

<sup>1</sup> Voir le paragraphe 6 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

<sup>2</sup> Voir le paragraphe 8 du document WIPO/ACE/1/5.

A. Nouveau site Web de l'OMPI consacré à l'application des droits

2. À l'issue de la première session du comité consultatif, le Secrétariat a élaboré un nouveau site Web consacré aux questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle (ci-après dénommé "site Web de l'OMPI sur l'application des droits"). La version anglaise de ce site a été lancée le 31 mars 2004. Le site fait partie intégrante du site Web général de l'OMPI. Il contient des renseignements sur les activités de l'OMPI dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la formation et la coordination, des informations sur la première session du comité et les réunions précédentes consacrées à l'application des droits de propriété intellectuelle, ainsi que des réponses à des questions fréquemment posées sur l'application des droits de propriété intellectuelle. En ce qui concerne le thème retenu pour les exposés qui seront présentés à la deuxième session du comité, à savoir le rôle des autorités judiciaires et parajudiciaires et du ministère public dans l'application des droits de propriété intellectuelle<sup>3</sup>, une partie considérable de ces questions et réponses a trait au règlement des litiges de propriété intellectuelle. Le site Web de l'OMPI sur l'application des droits rend compte également de l'étroite coopération entre l'OMPI et d'autres organisations, tant intergouvernementales que non gouvernementales, en donnant des informations sur les organisations participantes et les activités conjointes entreprises dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle.

B. Intégration dans le site Web et structure du forum IPEIS

3. Le forum IPEIS a été intégré dans ce nouveau site Web de l'OMPI et les participants peuvent désormais accéder directement au forum depuis le site Web de l'OMPI sur l'application des droits.

4. Conformément à une décision de la Réunion de consultation sur la sanction des droits tenue en 2002, l'ancienne version du forum avait été conçue selon un format électronique de structure plus complexe utilisé pour les comités permanents dont le mandat prévoyait l'établissement de normes<sup>4</sup>. Les objectifs du forum IPEIS, à savoir a) l'échange d'informations relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle et b) la facilitation de la collecte d'informations relatives aux activités à entreprendre par le Secrétariat dans ce domaine, grâce à la diffusion électronique des demandes d'informations et des réponses correspondantes, ont milité en faveur d'une structure plus simple. Pour rendre les informations publiées sur le forum IPEIS aisément accessibles et consultables, la structure a été simplifiée et les informations ont été regroupées de la manière suivante :

Tout d'abord, les réponses du Secrétariat aux demandes d'information passées et futures figureront exclusivement sous la rubrique "Demande d'informations"; les autres informations communiquées par les utilisateurs seront accessibles sous la rubrique "Échange d'informations". Selon l'utilisation qui sera faite de ces plates-formes, les informations communiquées par les participants pourront être classées par thème dans de nouvelles sous-catégories, afin de garantir un accès et une consultation aisées.

---

<sup>3</sup> Voir les paragraphes 16 à 18 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

<sup>4</sup> Voir les paragraphes 4 et 5 du document WIPO/ACE/1/5.

Ensuite, les informations publiées par le Bureau international sur l'ancien forum IPEIS ont été transférées dans une nouvelle partie du site Web intitulée "Nouveautés". Cette rubrique sera utilisée par le Secrétariat pour informer les utilisateurs des nouvelles tendances dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle et de certaines activités essentielles de l'OMPI à cet égard. Elle vise donc à tenir les utilisateurs informés de l'évolution mondiale de l'application des droits de propriété intellectuelle, sur les plans tant législatif qu'administratif.

### C. Participation au forum IPEIS

5. À sa première session, le comité consultatif a entériné dans leur principe les propositions du Secrétariat selon lesquelles il convenait d'encourager une plus large participation au forum IPEIS en invitant d'autres parties prenantes à l'application des droits de propriété industrielle et du droit d'auteur et des droits connexes, de lever les restrictions à la participation au forum IPEIS et de supprimer l'obligation de s'inscrire pour accéder au forum IPEIS<sup>5</sup>. Le forum est actuellement ouvert aux participants inscrits de tous les États membres et observateurs, y compris les observateurs *ad hoc* auprès du Comité consultatif sur l'application des droits. À l'heure actuelle, le nombre de participants s'élève à 216 représentants de 106 États membres, 17 représentants de 11 organisations intergouvernementales et 44 représentants de 34 organisations non gouvernementales (ONG).

6. Pour l'heure, le Secrétariat a maintenu, dans le cadre de la restructuration du forum IPEIS et de son intégration au site Web de l'OMPI, l'obligation de s'inscrire pour participer au forum et accéder aux informations communiquées jusqu'ici, afin de permettre au comité d'examiner la nouvelle structure et les nouveaux objectifs du forum, ainsi que son contenu actuel, et de se prononcer sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de protection pour les différentes parties. Dans ce contexte, on se souviendra que les deux parties du forum IPEIS visent des objectifs différents : la section intitulée "Échange d'informations" vise à servir de plate-forme de discussion pour un large éventail de parties prenantes, alors que la partie intitulée "Demande d'informations" vise à faciliter la collecte d'informations par le Secrétariat et leur diffusion parmi les membres du comité et les organismes ou les parties prenantes qu'ils ont désignés. En conséquence, il est proposé ce qui suit :

i) *Échange d'informations* : la participation à cette rubrique du forum IPEIS, moyennant la communication d'informations et d'observations, serait ouverte à un large éventail de parties prenantes à l'application des droits de propriété intellectuelle. L'inscription ne serait plus nécessaire pour communiquer des informations ou accéder aux informations contenues dans les bases de données de cette plate-forme. Les participants du comité sont encouragés à inviter de nouvelles parties prenantes à contribuer à l'échange d'informations, notamment des organismes d'application des droits, des associations de titulaires et des organisations de gestion collective des droits d'auteur. Le Secrétariat de l'OMPI se réserve le droit de décider, au cas par cas, de ne pas publier en totalité ou en partie certaines informations, ou de les publier sous une forme modifiée, compte dûment tenu des commentaires formulés par les membres du comité à la première session<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Voir les paragraphes 12 à 14 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

<sup>6</sup> Voir le paragraphe 15 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

ii) *Demande d'informations* : pour réaliser pleinement le potentiel de cette seconde partie du forum IPEIS, il conviendrait d'encourager les participants à fournir également des informations plus sensibles en garantissant un certain niveau de confidentialité grâce à des mécanismes de protection appropriés. Il est par conséquent suggéré de continuer à réserver aux participants inscrits l'accès aux informations communiquées en réponse aux demandes d'information de l'OMPI. À cet effet, le Secrétariat tiendrait une liste des participants inscrits, qui seraient tenus informés de la publication de toute information dans cette partie du forum IPEIS.

## II. AUTRES ACTIVITES REENTES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

7. À sa première session, le comité consultatif a noté avec une satisfaction particulière le nombre considérable d'activités de formation entreprises par l'OMPI au cours de la période considérée, telles que missions d'experts, voyages d'étude, séminaires et ateliers, et de la participation de l'Organisation à d'autres activités<sup>7</sup>. Par ailleurs, le comité a réaffirmé son appui aux activités de l'OMPI concernant la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales travaillant dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle.

8. Suite à la première session du comité consultatif, l'OMPI, par l'intermédiaire de sa Division de l'application des droits et des projets spéciaux, qui sert de point de coordination pour les activités relatives à l'application des droits au sein du Bureau international, et des autres secteurs concernés, a poursuivi son importante contribution dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, notamment en assurant une assistance technique et en intensifiant la coopération internationale dans les différents domaines concernés.

9. Les activités d'assistance technique comprennent des voyages d'étude et de formation, des missions d'experts, des ateliers et des séminaires, ainsi que des avis juridiques sur les dispositions relatives à l'application des droits dans la législation en vigueur ou en préparation. En outre, l'OMPI a assuré une assistance et une coordination en matière d'élaboration ou d'amélioration de mécanismes adaptés et efficaces d'application des droits et d'établissement de stratégies au niveau national ou régional, à la demande des États membres.

10. Par ailleurs, l'OMPI a approfondi et intensifié la coopération existante avec un certain nombre d'organisations intergouvernementales, telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), Interpol, la Conférence de La Haye de droit international privé et la Commission européenne, en particulier sa Direction générale Élargissement – Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX). L'Organisation a également poursuivi son étroite coopération avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales dotées de larges compétences dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle et de la lutte contre la contrefaçon et le piratage, telles que le Global Anti-Counterfeiting Group (GACG), la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) et l'Association des industries de marques (AIM).

---

<sup>7</sup> Voir le paragraphe 10 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

11. Pour permettre au comité de passer en revue les activités de l'OMPI dans le domaine de l'application des droits, le Secrétariat a établi la liste ci-après d'activités tenues de mai 2003 à avril 2004. Les activités mentionnées aux sous-paragraphes 11.1 à 11.5, qui ont été entreprises par le Secrétariat ou auxquelles le Secrétariat a participé, comprennent des activités touchant l'application des droits dont il n'est pas rendu compte dans les titres correspondants.

#### 11.1 Missions d'experts de l'OMPI :

- Réunion de consultation sur une stratégie d'application des droits de propriété intellectuelle, tenue avec le Département du commerce et de l'industrie, l'administration fiscale et les services de police de l'Afrique du Sud et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales nationales et régionales, Pretoria, 17 – 19 novembre 2003.

#### 11.2 Cours, séminaires et ateliers de l'OMPI :

- Maîtrise de droit de la propriété intellectuelle (Académie mondiale de l'OMPI), Turin, mars – septembre 2003;
- Formation pratique sur le droit d'auteur à l'intention du personnel de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) et de l'Institut national du droit d'auteur (INDAUTOR), Mexico, 12 – 16 mai 2003;
- Séminaire national de l'OMPI sur les droits des organismes de radiodiffusion, Santiago (Chili), 27 et 28 mai 2004;
- CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) : Séminaire sous-régional sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des agents des douanes et des magistrats de la CEMAC (Congo), 3 et 4 juin 2003;
- Séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle, Académie mondiale de l'OMPI, Genève, 4 – 6 juin 2003;
- Séminaire national de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des magistrats, des procureurs, des avocats et des agents des douanes, Damas (Syrie), 18 et 19 juin 2003;
- Séminaire national sur la propriété intellectuelle et le développement économique, La Paz (Bolivie), 24 et 25 juin 2003;
- Séminaire national sur la lutte contre le piratage dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, Minsk (Biélorus), 25 et 26 juin 2003;
- Séminaire régional sur le droit d'auteur dans l'environnement numérique : progrès et défis (Panama), 1 et 2 juillet 2003;
- Programme OMPI-Asie-Pacifique sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des membres du corps judiciaire, Genève, 9 – 11 juillet; Washington, 14 – 18 juillet 2003;
- Séminaire national sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Thimphu (Bhoutan), 24 et 25 juillet 2003;
- Cours intensif postuniversitaire de droit d'auteur et de droits connexes de l'Université de Buenos Aires, Buenos Aires, 29 et 30 juillet;
- Quatrième cours intensif de propriété intellectuelle (Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires), Buenos Aires, 31 juillet 2003;

- Séminaire national sur la propriété intellectuelle à l'ère du numérique, Santiago, 12 – 14 août 2003;
- Atelier national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des autorités de l'Université de Guayaquil, Guayaquil (Équateur), 25 août 2003;
- Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants de l'Université catholique de Guayaquil, Guayaquil, 26 août 2003;
- Participation de l'OMPI au programme de renforcement des capacités des États membres sur le commerce intérieur de la CEMAC (République centrafricaine), 25 – 30 août 2003;
- Séminaire national sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des membres du corps judiciaire, Santiago, 3 et 4 septembre 2003;
- Séminaire national sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires des douanes, Valparaiso (Chili), 5 septembre 2003;
- Atelier sur la vision d'avenir de l'Institut turc des brevets (TPE), Ankara (Turquie), 15 – 17 septembre 2003;
- Programme spécial OMPI-Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME) sur les questions pratiques relatives aux droits de propriété intellectuelle à l'intention des chefs d'entreprises, des économistes, des banquiers, des avocats et des comptables, Genève, 6 – 9 octobre 2003;
- Séminaire national de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Managua (Nicaragua), 13 et 14 octobre 2003;
- Académie OMPI/USPTO sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Washington, 14 – 17 octobre 2003;
- Séminaire national de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Guatemala, 16 – 18 octobre 2003;
- Séminaire national de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle, San José (Costa Rica), 20 et 21 octobre 2003;
- Séminaire intermédiaire interrégional sur le droit d'auteur et les droits connexes, Académie mondiale de l'OMPI, Genève, 29 – 31 octobre 2003;
- Séminaire national de l'OMPI à l'intention des juges, des procureurs et des avocats sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Port-au-Prince (Haïti), 3 et 4 novembre 2004;
- Séminaire national de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Port-au-Prince, 5 et 6 novembre 2003;
- Séminaire de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires de police et des douanes (Sainte-Lucie), 10 et 11 novembre 2003;
- Séminaire national de l'OMPI sur les aspects matériels et de procédure de la propriété intellectuelle (Colombie), 10 et 11 novembre 2003;
- Cours de formation intermédiaire OMPI-Ministère chinois de la science et de la technologie (MOST) sur les questions concrètes de propriété intellectuelle dans les entreprises, Genève, 10 – 14 novembre 2003;
- Deuxième séminaire régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des autorités fiscales d'Amérique latine, Madrid, 25 – 28 novembre; Munich, 1 – 5 décembre 2003;
- Réunion sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention de représentants des pays du Marché commun du Sud, de la Bolivie, du Chili et du Brésil, 26 et 27 novembre 2003;
- Séminaire régional sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Brasilia, 28 novembre 2003;

- Séminaire national de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des procureurs généraux, Mascate (Sultanat d'Oman), 1 et 2 décembre 2003;
- Séminaire sous-régional de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Maseru (Lesotho), 3 – 5 décembre 2003;
- Atelier de l'OMPI sur l'application des droits, Tatranske Matliare (Slovaquie), 25 et 26 mars 2004;
- Colloque sur la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle, Lusaka (Zambie), 29 – 31 mars 2004;
- Présentation d'exposés au cours du Séminaire intensif sur la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants en droit, Académie mondiale de l'OMPI, Genève, 19 – 23 avril 2004.

11.3 Activités entreprises conjointement avec des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des offices nationaux :

- Participation à la réunion du Groupe stratégique sur les droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour examiner les dispositions types de l'OMD sur les mesures efficaces à la frontière, Stuttgart, 17 juin 2003;
- Participation à la quatrième réunion du Groupe d'action Interpol contre la criminalité de la propriété intellectuelle (GAICPI), Washington, 23 – 25 juin 2003;
- Présentation d'exposés à l'Atelier plurinational sur les risques pour les consommateurs des déclarations mensongères concernant les produits, organisé par le Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) de la Commission européenne, Direction générale Élargissement, Bruxelles, 30 octobre 2003;
- Présidence d'une session sur l'application des droits de propriété intellectuelle à la Conférence Patinova/Epidos de l'Office européen des brevets et de la Commission européenne, Luxembourg, 11 novembre 2003;
- Présentation d'exposés au Séminaire de formation du Groupe consultatif de la CEE-ONU sur la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement, Kiev (Ukraine), 11 – 13 novembre 2003;
- Participation à la cinquième réunion du Groupe d'action Interpol sur la criminalité de la propriété intellectuelle (GAICPI), Lyon (France), 2 et 3 décembre 2003;
- Présentation d'exposés sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'occasion d'un atelier national de la Commission européenne tenu dans le cadre du programme TAIEX, Bucarest (Roumanie), 9 février 2004;
- Participation à une discussion de groupe sur la perspective des organisations internationales en matière de lutte contre les médicaments de contrefaçon à l'Atelier satellite sur les médicaments contrefaits préparatoire à la onzième conférence internationale des autorités de réglementation pharmaceutique, coparrainé par le Gouvernement espagnol et l'OMS, Madrid, 13 et 14 février 2004;
- Présentation d'exposés sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'Atelier plurinational à l'intention des juges et des procureurs organisé par la Commission européenne dans le cadre du programme TAIEX, Bruxelles, 8 et 9 mars 2004;

- Présentation d'exposés à l'occasion de la journée mondiale de la lutte contre la criminalité de la propriété intellectuelle (15 avril) dans le cadre de la deuxième conférence internationale sur la criminalité financière organisée par le Secrétariat d'Interpol, Lyon, 14 – 16 avril 2004.

#### 11.4 Participation de l'OMPI à des activités organisées par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales :

- Cinquième réunion annuelle du Groupe consultatif sur les droits de propriété intellectuelle de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), Genève, 29 septembre 2003;
- Réunions de planification de l'OMD au siège de l'Organisation mondiale des douanes en vue de l'organisation d'un congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, prévu les 25 et 26 mai à Bruxelles, le 24 octobre 2003 et le 23 janvier 2004; à Londres, le 3 mars 2004;
- Congrès européen sur la lutte conjointe contre le crime organisé au nom des gouvernements de l'Irlande et des Pays-Bas, Dublin (Irlande), 20 et 21 novembre 2003;
- Réunion informelle sur la propriété intellectuelle de la Commission spéciale de la Conférence de La Haye sur la compétence judiciaire et la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matières civile et commerciale, Washington, 29 – 31 mars 2004;
- Commission spéciale sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matières civile et commerciale de la Conférence de La Haye, La Haye 1 – 5 décembre 2003; et deuxième session de la Commission spéciale de la Conférence de La Haye, La Haye, 21 – 27 avril 2004.

#### 11.5 Autres activités :

Des commentaires sur les dispositions types de législations nationales de l'Organisation mondiale des douanes pour l'application de mesures à la frontière équitables et efficaces conformément à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) ont été communiqués par le Secrétariat en juillet 2003 sur demande de l'OMD.

### III. TRAVAUX FUTURS

12. À sa première session, le comité consultatif a arrêté une perspective thématique pour ses sessions et décidé de prévoir des exposés présentés par des experts sur le thème retenu<sup>8</sup>, conformément à la proposition du Secrétariat<sup>9</sup>. Pour la deuxième session, il a été convenu que le rôle des autorités judiciaires et parajudiciaires, ainsi que du ministère public, dans les activités d'application des droits (y compris les questions connexes telles que les frais de justice) présentait un intérêt particulier et appelait un complément d'examen et de débat<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> Voir le paragraphe 16 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

<sup>9</sup> Voir le paragraphe 13 du document WIPO/ACE/1/2.

<sup>10</sup> Voir le paragraphe 18 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

13. Pour les délibérations à la troisième session du comité, prévue en 2005, le comité consultatif voudra peut-être envisager l'une des trois solutions suivantes :

a) poursuivre les travaux sur le thème retenu pour la deuxième session, afin d'élaborer certains aspects que le comité pourrait souhaiter examiner de manière plus approfondie. En effet, le thème du rôle des autorités judiciaires et parajudiciaires, ainsi que du ministère public, dans les activités d'application des droits couvre un domaine du droit complexe et dynamique, touchant un large éventail de questions relatives à la procédure civile et pénale et aux mesures administratives. Le comité voudra peut-être en conséquence entamer un processus de suivi plus spécialisé. À cet effet, il pourra s'appuyer sur les délibérations et les présentations ayant eu lieu à la deuxième session, et recenser des questions appelant une analyse plus approfondie;

b) choisir un nouveau thème pour les présentations et les délibérations de sa prochaine session. Ce thème pourrait être choisi parmi ceux évoqués à la première session du comité, notamment ceux suggérés par le Secrétariat au paragraphe 13 du document WIPO/ACE/1/2<sup>11</sup>, à savoir :

- i) l'élaboration de stratégies nationales propres à contribuer à une application plus efficace des droits de propriété intellectuelle;
  - ii) la formation et les activités relatives à l'éducation et à la sensibilisation du public;
  - iii) la question de savoir si la contrefaçon et le piratage ont une incidence socioéconomique non seulement dans les pays industrialisés, mais également dans les pays en développement et les pays en transition;
- c) convenir d'un autre thème relevant de son mandat.

*14. Le comité consultatif est invité à rendre note des informations contenues dans le présent document et à examiner les propositions indiquées aux paragraphes 6.i) et ii), ainsi qu'aux paragraphes 13.i) et ii).*

[Fin du document]

---

<sup>11</sup> Voir le paragraphe 13 du document WIPO/ACE/1/2.